

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique)

Par arrêté municipal en date du 17/09/2024 modifié par arrêté du Maire en date du 24/09/2024 et modifié par arrêté du Maire en date du 31/10/2024, Monsieur le Maire de LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique), a décidé de soumettre à l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique), permettant son approbation.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique) – 4 rue du Flavier, pendant une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 27 novembre 2024 à 9h au vendredi 27 décembre 2024 à 16h**.

Monsieur Alain-Georges LABBAT, Retraité du Ministère de l'Economie, est désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANTES (Loire-Atlantique), en qualité de Commissaire-Enquêteur.

**Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête côté et paraphé, seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :**

- **Le lundi de 9h à 12h**
- **Le Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h**
- **Le Mercredi de 9h à 12h**
- **Le Jeudi de 9h à 12h**
- **Le Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie ou sur le site de la commune [www.la-chapelle-glain.fr](http://www.la-chapelle-glain.fr) et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre de l'enquête publique
- Par correspondance à l'attention du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique)
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [mairielachapelleglain-plu@orange.fr](mailto:mairielachapelleglain-plu@orange.fr)

Le Commissaire-Enquêteur assurera une permanence à la Mairie de LA CHAPELLE-GLAIN, afin de recevoir en personne, les observations du public, aux jours et heures suivants :

- **Mercredi 27 novembre 2024 de 9h à 12h**
- **Samedi 07 décembre 2024 de 9h à 12h (ouverture exceptionnelle de la Mairie)**
- **Jeudi 19 décembre 2024 de 09h à 12h**
- **Vendredi 27 décembre 2024 de 14h à 16h**

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête à Monsieur le Maire de LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique) avec ses conclusions.

Une copie du rapport du Commissaire-Enquêteur sera adressé à Monsieur le Préfet du Département de La Loire-Atlantique et au Président du Tribunal Administratif de NANTES.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Mairie de LA CHAPELLE-GLAIN (Loire-Atlantique), du mémoire en réponse aux observations qui auraient pu être formulées au cours de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil-Municipal de LA CHAPELLE-GLAIN délibérera, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, pour approuver le projet de révision générale et globale du Plan Local D'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations et avis qui ont été émis au cours de l'enquête et des avis des personnes publiques associées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune ([www.la-chapelle-glain.fr](http://www.la-chapelle-glain.fr)), pendant 1 an.